

PAR COURRIEL ET COURRIER

Le 9 février 2004

M^e Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande du Distributeur sur la détermination du coût de service et la modification des tarifs de distribution d'électricité R-3492-2002 Phase 3, requête de report.

Me Mailfait,

La présente donne suite à votre envoi du 4 février 2004 et vise à vous transmettre les commentaires de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) sur la «*Requête pour permission de reporter l'ensemble des sujets de la Phase 3*» produite par Hydro-Québec Distribution.

L'AIEQ est d'accord avec cette requête. Le traitement du dossier sur la réforme des structures tarifaires à l'intérieur du prochain dossier tarifaire permettra, nous le croyons, d'intégrer de façon harmonieuse les résultats des changements de structures aux nouveaux besoins résultant de l'analyse des revenus requis du Distributeur.

Nous vous prions de recevoir, Me Mailfait, l'expression de nos salutations distinguées.



Gaëtan Thibault
Président du Conseil d'administration
Pour Jacques Marquis
Président- directeur général